

VICHYVICHY.NET

LA LETTRE INTERNET DU GROUPE MUNICIPAL "ENSEMBLE, RÉUSSIR VICHY"

Chaque mois, sur le site Internet de la ville, VICHYVICHY.NET donne la parole à un conseiller municipal du groupe.



**Isabelle
RÉCHARD**
Conseillère municipale

**N°12
FÉVRIER 2012**

Le groupe municipal dispose de plusieurs supports d'information. Outre cette lettre diffusée sur le site internet de la ville (ville-vichy.fr), il a son propre blog (vichyvichy.fr) ainsi qu'un journal qui est diffusé après chaque conseil municipal. Une tribune du groupe paraît également dans C'est-à-Vichy, le journal de la ville. Le groupe diffuse par ailleurs les compte-rendus intégraux des conseils municipaux sur son site. Pour l'accès à ces informations, cliquez ci-contre !

Chères Vichysoises, chers Vichysois,

Depuis le mois de septembre 2011, les emprunts élégamment nommés « structurés », -plus couramment appelés « toxiques » voire communément taxés de « pourris » - font couler beaucoup d'encre et font accourir les conseillers financiers au chevet des collectivités.

Vichy ne fait pas exception. Les conseillers municipaux font depuis un 8 mois un travail de fourmis pour évaluer l'impact sur les finances de la ville. Après examen minutieux des comptes administratifs depuis 2005, demandes d'informations complémentaires aux services après accord du maire relancé à ce sujet en conseil municipal, nous pouvons livrer une analyse difficilement discutable. En avril 2006, 3 emprunts assortis de taux révisibles indexés sur l'Euribor, ont été renégociés pour un montant de plus de 7 millions d'euros dont le taux est depuis indexé sur les taux de change Euro/Franc Suisse. « Ce réaménagement fait suite à une proposition de Dexia à une période où l'évolution des taux courts étaient sensiblement orientés à la hausse » nous écrit récemment l'adjoint délégué aux finances.

Pour un de ces emprunts d'un montant initial de 700K€, il concerne un programme d'investissement de 2001. Pour les deux autres (montant initiaux 1,5M€ et 5,9M€) leur traçabilité n'est pas « limpide » aujourd'hui, c'est-à-dire que nous devons à nouveau questionner les services pour nous assurer qu'il n'ont pas eux-mêmes fait l'objet de renégociation sur des programmes d'investissement de 1989 et 2002.

Pourquoi devons-nous faire ce travail ? Parce que notre sentiment aujourd'hui est que cette gestion de la dette rendra très difficile le travail de ceux qui géreront la ville à partir de 2020 et au moins jusqu'en 2028.

Explications : pour ne pas avoir à absorber aujourd'hui l'impact des taux de changes très défavorables entre l'Euro et le Franc Suisse de ces emprunts renégociés en 2006, nous devons chaque année les « sécuriser », c'est à dire négocier un taux fixe pour l'année d'environ 4% ; en contrepartie de quoi la banque impose d'en rallonger la durée pour que la charge annuelle de remboursement soit stable et donc tolérable pour le budget.

De 2017 (avant la renégociation de 2006) le terme des emprunts est passé à 2027 au fil des accords annuels de « sécurisation ». N'importe qui comprendra que si l'on paie 10 ans d'intérêts supplémentaires cela coûte plus cher. Mais combien plus cher ?

Nous avons donc fait la simulation, si la ville n'avait pas renégocié en 2006, même avec les taux les plus hauts de l'EURIBOR c'est à dire en 2008. Si le maire n'avait pas fait le choix de renégocier ces emprunts, les intérêts à payer de 2006 à 2017 auraient été environ de 2M€. Notre estimation, à condition de ne pas avoir encore à re-sécuriser le taux, c'est à dire avec un taux « naturel » de 4,17% sur le change Euro/ Franc Suisse, donc de ne pas avoir encore à rallonger la durée, équivaut à un total d'intérêts de 4,2M€. Le surcoût d'intérêts probable serait donc de 2,2M€ soit encore plus que ce que le document DEXIA publié par Libération mentionnait puisqu'il faisait état de 1,4M€.

Question : dans ces conditions pourquoi avoir renégocié en 2005 sur des taux variables?

Réponse : pour permettre au maire de présenter des annuités de remboursement stables et donc affirmer que le taux d'intérêt sur l'année 2011 est de 3,51%, sans tenir compte du surcoût en valeur absolue jusqu'en 2027 qu'il faudra bien payer à un moment ou à un autre. Mais après moi le déluge...

Bien cordialement à vous tous,
Isabelle Réchard